

ETUDES PHARMACEUTIQUES EN FRANCE

GUIDE DE L' ETUDIANT ETRANGER

2001

**Réseau Médicaments et Développement
35 rue Daviel, 75 013 Paris**

PRESENTATION

Les études pharmaceutiques sont longues et complexes, offrant diverses formations optionnelles au cours de trois cycles successifs.

Ce guide a pour objectif d'informer :

- les étudiants étrangers qui désirent entreprendre en France des études de pharmacie et obtenir un diplôme français de pharmacien.
- les étrangers, déjà titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu en France ou dans leur pays d'origine, qui désirent poursuivre une formation complémentaire dans le cadre du 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques françaises (internat, recherche etc.)

Ce guide peut également intéresser les étudiants français qui souhaitent connaître les multiples possibilités offertes par les études pharmaceutiques en France.

Cette nouvelle édition a été complétée et réactualisée afin d'apporter sous une forme simple le plus grand nombre d'informations, en tenant compte de l'évolution des études pharmaceutiques françaises jusqu'à la fin de l'année 2001, incluant la réforme de l'internat.

Cette cinquième édition a été réalisée par le " Réseau Médicaments et Développement " (ReMeD) avec le concours du ministère des Affaires Etrangères.

Pour tout contact ou information concernant la rédaction du guide, s'adresser à :

ReMeD

35 rue Daviel, 75013 Paris

Tel : 33 (1) 53 80 20 20

Fax : 33 (1) 53 80 20 21

courriel : remed@remed.org

site web : <http://www.remед.org>

SOMMAIRE

<i>FACULTES DE PHARMACIE EN FRANCE</i>	4
<i>ADRESSES DES FACULTES DE PHARMACIE</i>	5
<i>ETUDES PHARMACEUTIQUES EN FRANCE</i>	8
<i>DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE</i>	9
1. PREMIER CYCLE	9
1.1 La formation commune de base	9
1.2 Formation optionnelle	10
1.3 Stage officinal d'initiation	10
1.4 Formations facultatives	10
2. DEUXIEME CYCLE	11
3. TROISIEME CYCLE	11
3.1 Troisième cycle de "pharmacie générale"	11
3.2 Troisième cycle de "pharmacie spécialisée"	13
<i>SPECIALISATIONS APRES LE DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE</i>	<i>15</i>
1. Formations doctorales	15
2. Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)	17
3. Diplômes d'Université (DU)	18
<i>SERVICES COMMUNS UNIVERSITAIRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES ETUDIANTS (SCUIO)</i>	<i>23</i>
<i>CONDITIONS D'ACCES AUX ETUDES DE PHARMACIE EN FRANCE POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS</i>	<i>25</i>
1. Enseignement pour l'obtention du diplôme de pharmacien	25
2. Enseignement pour l'obtention d'un diplôme de 3ème cycle reposant sur le DES ou l'internat	27
3. Activité dans les hôpitaux	28
4. Inscriptions à des diplômes de 3^{ème} cycle	28
<i>INFORMATIONS PRATIQUES</i>	<i>29</i>
1. Formalités d'entrée et de séjour en France	29
2. Conditions de séjour :	30
2.1 Hébergement	30
2.2 Accès aux œuvres universitaire s	30
2.3 Protection sociale et assurances	31
2.4 Budget étudiant	32
3. Obtention de bourses	33
3.1 Bourses allouées par le Gouvernement français.	33
3.2 Bourses de DEA, DESS	34
3.3 Bourses de l'enseignement supérieur :	35
3.5 Bourses obtenues dans le cadre des programmes européens (ERASMUS, SOCRATES etc.)	36
3.6 Bourses accordées par le gouvernement du pays d'origine de l'étudiant.	36
<i>SCHEMA DES ETUDES DE PHARMACIE</i>	<i>38</i>
<i>LISTE DES ABREVIATIONS</i>	<i>39</i>
<i>PRESENTATION DE ReMeD</i>	<i>40</i>
<i>ADHERER A REMED ET RECEVOIR LES PUBLICATIONS DE REMED</i>	<i>41</i>
<i>ADRESSES UTILES</i>	<i>42</i>

FACULTES DE PHARMACIE EN FRANCE

Il existe 24 facultés de Pharmacie en France, chacune rattachée à une Université. Pour le premier et le deuxième cycles, les enseignements relèvent de programmes communs et sont donc relativement uniformes. Il n'en est pas de même dans le 3^{ème} cycle, où chaque faculté peut proposer des enseignements qui lui sont spécifiques.

Les 24 facultés de Pharmacie françaises sont regroupées à l'intérieur de sept inter-régions. Il est utile de connaître ces regroupements, car les inscriptions et les affectations ont lieu par inter-région.

Au moment de la mise sous presse de ce guide, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé la mise en place à partir de l'année universitaire 2002/2003 d'une première année d'études commune à tous les étudiants se destinant à un métier médical ou paramédical (pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes etc.). Il est envisagé des enseignements communs, des informations approfondies sur les différents métiers de la santé et des modules optionnels suivant les concours auxquels chaque étudiant souhaite se présenter.

ADRESSES DES FACULTES DE PHARMACIE¹

INTER-REGION ILE DE FRANCE

Université de Paris V

4, avenue de l'Observatoire
75270 PARIS CEDEX 06
tel : 33 (1) 53 73 95 95
fax : 33 (1) 43 29 05 92
e-mail : dominique.durand@pharmacie.univ-paris5.fr
<http://www.pharmacie.univ-paris5.fr>
Doyen : Professeur DURAND

Université de Paris XI

5, rue J. B. Clément
92296 CHATENAY-MALABRY CEDEX
tel : 33 (1) 46 83 57 89
fax : 33 (1) 46 83 53 45
e-mail : anne-marie.quero@cepadm.u-psud.fr
<http://www.u-psud.fr>
Doyen : Professeur QUERO

INTER-REGION NORD OUEST

Université de Picardie

1, rue des Louvels
80037 AMIENS CEDEX 01
tel : 33 (3) 22 82 76 76
fax : 33 (3) 22 82 74 69
e-mail : michel.brazier@u-picardie.fr
<http://www.u-picardie.fr>
Doyen : Professeur BRAZIER

Université de Lille II

3, rue du Pr Laguesse
59045 LILLE CEDEX
tel : 33 (3) 20 96 40 40
fax : 33 (3) 20 96 43 64
e-mail : dvion@phare.univ-lille2.fr
<http://www.arachosia.univ-lille2.fr>
Doyen : Professeur VION

Université de Caen

Boulevard Becquerel
Hérouville St-Clair
14032 CAEN CEDEX
tel : 33 (2) 31 56 60 00
fax : 33 (2) 31 56 60 20
e-mail : dallemagne@admin.unicaen.fr
<http://www.pharmacie.unicaen.fr>
Doyen : Professeur DALLEMAGNE

Université de Rouen

22, boulevard Gambetta
76183 ROUEN CEDEX
tel : 33 (2) 35 14 82 59
fax : 33 (2) 35 14 84 44
e-mail : jacques.marchand@univ.rouen.fr
<http://www.univ-rouen.fr>
Doyen : Professeur MARCHAND

INTER-REGION DU NORD-EST

Université de Franche-Comté

4, place St Jacques
25030 BESANCON
tel : 33 (3) 81 66 55 41
fax : 33 (3) 81 66 56 55
e. mail : jean-francois.robert@univ-fcomte.fr
<http://www.univ-fcomte.fr>
Doyen : Professeur ROBERT
Université de Nancy 1

5, rue Albert Lebrun
BP 403

54001 NANCY CEDEX
tel : 33 (3) 83.17.88.00
fax : 33 (3) 83.32.50.58
e-mail : chantal.finance@pharma.u-nancy.fr
<http://www.pharma.uhp-nancy.fr>

Doyen : Professeur FINANCE

¹ Les doyens cités sont ceux de l'année universitaire 2001-2002

Université de Bourgogne
7, bd Jeanne D'Arc
21033 DIJON CEDEX
tel : 33 (3) 80 39 32 03
fax : 33 (3) 80 39 33 00
e-mail : sylvette.huichard@u-bourgogne.fr
<http://www.u-bourgogne.fr>
Doyen : Professeur HUICHARD

Université de Reims
51, rue Cognacq-Jay
Champagne-Ardenne
51096 REIMS CEDEX
tel : 33 (3) 26 91 35 63
fax : 33 (3) 26 91 35 52
e-mail : rvistelle@aol.Com
<http://www.univ-reims.fr>
Doyen : Professeur VISTELLE

Université Louis Pasteur
74, route du Rhin
Strasbourg I
BP 24
67401 ILLKIRCH CEDEX
tel : 33 (3) 90 24 41 10
fax : 33 (3) 90 24 41 00
e-mail : heitz@pharma.u-strasbg.fr
<http://www.fac-pharma.u-strasbg.fr>
Doyen : Professeur HEITZ

INTER-REGION RHONE ALPES

Université Joseph Fourier
Domaine de la Merci Grenoble
38700 LA TRONCHE
tel : 33 (4) 76 63 71 00
fax : 33 (4) 76 51 86 67
e-mail : doyen.pharmacie@ujf-grenoble.fr
<http://www.ujf-iab.ujf-grenoble.fr>
Doyen : Professeur DEMENGE

Université Claude-Bernard
8, avenue Rockefeller
Lyon I
69373 LYON CEDEX 08
tel : 33 (4) 78 77 70 00
fax : 33 (4) 78 77 72 45
e-mail : collombl@rockefeller1.univ-lyon1.fr
<http://www.univ-lyon1.fr>
Doyen : Professeur COLLOMBEL

INTER-REGION SUD

Université d'Auvergne
28, place Henri Dunant
Clermont-Ferrand I BP 38
63000 CLERMONT-FERRAND
tel : 33 (4) 73 17 79 00
fax : 33 (4) 73 27 79 07
e. mail : doyen.pharmacie@u-clermont1.fr
<http://www.u-clermont1.fr>
Doyen : Professeur MADESCLAIRE

Université de Montpellier I
15, av. Charles Flahault
34060 MONTPELLIER CEDEX 02
tel : 33 (4) 67 54 80 00
fax : 33 (3) 67 54 80 39
e-mail : doyen@pharma.univ-montp1.fr
<http://www.pharma.univ-montp1.fr>
Doyen : Professeur TEROL

Université de la Méditerranée
27, boulevard Jean Moulin
Aix - Marseille 2
13385 MARSEILLE CEDEX 05
tel : 33 (4) 91 83 55 00
fax : 33 (4) 91 80 26 12
e-mail : doyen@pharmacie.univ-mrs.fr
<http://www.pharmacie.timone.univ-mrs.fr>
Doyen : Professeur TIMON DAVID

INTER-REGION SUD OUEST

Université "Victor Segalen"

146, rue Léo Saignat
Bordeaux II
33076 BORDEAUX CEDEX

tel : 33 (5) 57 57 10 10
fax : 33 (5) 56 99 03 80
e-mail : doyen.pharmacie@u-bordeaux2.fr
<http://www.u-bordeaux2.fr>
Doyen : Professeur CAMBAR

Université de Limoges

2, rue du Docteur Marcland

87025 LIMOGES CEDEX
tel : 33 (5) 55 43 58 05
fax : 33 (5) 55 43 58 01
e-mail : doyen.pharmacie@unilim.fr
<http://www.unilim.fr>
Doyen : Professeur HABRIOUX

Université Paul Sabatier

35, chemin des Maraîchers
Toulouse II
31062 TOULOUSE CEDEX 04

tel : 33 (5) 62 25 68 00
fax : 33 (5) 62 25 68 99
e-mail : doypfarm@cict.fr
<http://www.ups-tlse.fr>
Doyen : Professeur COURRIERE

Inter-région Ouest

Université d'Angers

16, boulevard Daviers
49045 ANGERS CEDEX
tel : 33 (2) 41 22 66 00
fax : 33 (2) 41 48 67 33
e-mail : bruneton@univ-angers.fr
<http://www.pharma.iup-sante.uni-angers.fr>
Doyen : Professeur BRUNETON

Université de Rennes I

2, avenue du Pr Léon Bernard
35043 RENNES CEDEX
tel : 33 (2) 99 33 69 69
fax : 33 (2) 99 33 68 88
e-mail : jean-louis.burgot@univ-rennes1.fr
<http://www.univ-rennes1.fr>
Doyen : Professeur BURGOT

Université de Nantes

1, rue Gaston Veil
44035 NANTES CEDEX 01
tel : 33 (2) 40 41 28 28
fax : 33 (2) 40 41 28 89
e-mail : pharma@santé.univ-nantes.fr
<http://www.sante.univ-nantes.fr>
Doyen : Professeur PINEAU

Université de Tours

31, avenue Monge
37200 TOURS
tel : 33 (2) 47 36 71 42
fax : 33 (2) 47 36 71 44
e-mail : doyen.ufr.pharmacie@univ-tours.fr
<http://www.univ-tours.fr>
Doyen : Professeur GUILLOTEAU

Université de Poitiers

34, rue du Jardin des Plantes
86022 POITIERS CEDEX 05 tel : 33 (5) 49
45 43 43
fax : 33 (5) 49 45 43 05
e-mail : alain.piriou@univ-poitiers.fr
<http://www.univ-poitiers.fr>
Doyen : Professeur PIRIOU

ETUDES PHARMACEUTIQUES EN FRANCE

Les études de pharmacie permettent d'acquérir une formation scientifique et professionnelle de haut niveau.

Le caractère pluridisciplinaire des études pharmaceutiques peut préparer les diplômés à exercer dans des domaines variés :

- pharmacie d'officine
- pharmacie de répartition
- services hospitaliers (pharmacie, biologie, pharmacovigilance, pharmacologie, etc.)
- biologie médicale
- pharmacie industrielle (recherche, assurance qualité, production, administration etc.)
- industries diverses (alimentation, cosmétique, chimie etc.)
- contrôle de l'environnement (contrôle des eaux, alimentaires etc.)
- enseignement
- organismes de recherche publics ou privés
- services administratifs de santé publique
- organisations internationales, ONG (projets santé dans les pays en développement).

Le régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie est fixé par l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié en 1992, 1994, 1999, et par l'arrêté du 20 mai 1998, publié au Journal Officiel du 3 juin 1998.

Les candidats au diplôme d'État de docteur en pharmacie doivent être titulaires :

- du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré
- ou d'un titre français admis en dispense de ce diplôme en vertu d'une réglementation nationale
- ou d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau équivalent

L'admission peut aussi se faire sur la base d'une reconnaissance des acquis conformément aux dispositions du décret du 23 août 1985.

Les enseignements conduisant au diplôme d'État de docteur en pharmacie sont obligatoires et doivent être validés. Ils comprennent des enseignements théoriques, pratiques, dirigés, des stages professionnels, une formation hospitalière et la soutenance d'une thèse.

DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Les études de pharmacie sont organisées en 3 cycles (voir schéma en annexe).

1. PREMIER CYCLE

Le premier cycle comprend la première et la deuxième année d'études. Chacune de ces deux années comprend une formation commune de base (FCB) composée de modules et une formation optionnelle composée d'unités de valeur (UV).

La première année est sanctionnée par un concours qui permet le classement des candidats afin de tenir compte du numerus clausus qui limite le nombre de pharmaciens formés en France. Seuls les étudiants reçus à ce concours passent en deuxième année. Nul n'est autorisé à s'inscrire plus de deux fois en 1^{ère} année. Le numerus clausus est fixé en 2001 à 2250 étudiants pour l'ensemble des facultés de pharmacie françaises. Le nombre de candidats admis en deuxième année dans chaque unité de formation et de recherche² (UFR) est fixé par arrêté ministériel.

L'organisation de l'enseignement est définie par chaque Université, après avis du conseil de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques.

1.1 La formation commune de base

La formation commune de base (FCB) représente un volume horaire annuel compris entre 420 et 500 heures. Elle permet à l'étudiant d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables, quelle que soit son orientation ultérieure. Son programme est national.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours théoriques, de travaux dirigés et de travaux pratiques qui ne commencent qu'à partir de la 2^{ème} année.

Les disciplines enseignées dans le cadre du programme de la FCB sont les suivantes:

Sciences mathématiques, physiques et chimiques

Chimie physique générale - Chimie minérale - Chimie organique - Chimie analytique - physique - Mathématiques et statistiques - Chimie biologique.

Sciences de la vie

Botanique - Physiologie - Anatomie et embryologie humaines - Plan d'organisation des animaux - Génétique - Biologie cellulaire.

Sciences du médicament

Initiation à la connaissance et à la délivrance du médicament.

En outre, un enseignement dont la durée globale ne peut être inférieure à 120 heures est organisé pour permettre aux étudiants d'acquérir la pratique d'une langue étrangère appliquée aux questions scientifiques.

² Le terme "unité de formation et de recherche" est superposable à celui de faculté, le directeur d'UFR étant aussi appelé doyen de faculté, titre consacré par l'usage.

1.2 Formation optionnelle

La formation optionnelle permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances de base dans les disciplines de son choix et le prépare à un exercice professionnel particulier ou à une carrière de recherche. Les enseignements sont organisés par unités de valeur d'au moins 80 heures.

L'étudiant doit valider deux unités de valeur optionnelles au cours du deuxième cycle, exceptionnellement à partir de la seconde année de premier cycle. Il peut avec l'accord du responsable de l'enseignement s'inscrire aux certificats de la maîtrise de sciences biologiques et médicales (MSBM). La MSBM comporte trois certificats (C1, C2 et C3) de 100 heures d'enseignement, qui peuvent être pris en compte comme unités de valeur optionnelles.

Chaque UFR propose au minimum, pour chaque période de 2 ans :

- 3 unités de valeur fondamentales ou appliquées. Leur objectif est de faire acquérir à l'étudiant un ensemble de connaissances sur une thématique particulière et de le former au raisonnement scientifique.

- 3 unités de valeur méthodologiques. Leur objectif est de faire acquérir à l'étudiant la maîtrise d'un ensemble de techniques applicables à différents secteurs professionnels ou de recherche. Elles peuvent comporter un enseignement de langues vivantes appliqué à l'exercice professionnel.

1.3 Stage officinal d'initiation

Un stage officinal d'initiation est effectué avant la deuxième année d'études. Il dure deux mois à temps complet. L'objectif de ce stage est d'initier l'étudiant à la dispensation des médicaments et indications thérapeutiques (posologie, conseils aux patients etc.), de lui donner une formation dans les domaines de la législation, de la reconnaissance des produits et des préparations officinales.

Les titulaires du brevet de préparateur en pharmacie sont dispensés de ce stage.

À titre exceptionnel, et dans des conditions précises, le stage peut être effectué dans une officine située à l'étranger.

1.4 Formations facultatives

À partir de la deuxième année, les UFR peuvent proposer des formations facultatives (FF) qui permettent à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans un domaine de son choix. Cette formation est organisée et validée par éléments d'unités de valeur de 20 heures, et les points au-dessus de la moyenne peuvent être ajoutés à ceux acquis dans le cadre de la validation de l'année universitaire.

L'étudiant peut demander à suivre des stages d'initiation à la recherche. L'étudiant doit consacrer au moins 150 heures dans l'année à des activités de recherche.

La validation d'un stage d'initiation à la recherche peut remplacer un certificat de MSBM, donner à l'étudiant des points supplémentaires et le dispenser de certains enseignements sous certaines conditions.

L'ancien "diplôme préparatoire à la recherche biomédicale" (DPRBm) a été supprimé depuis la rentrée 1999-2000.

2. DEUXIEME CYCLE

Le deuxième cycle comprend les troisième et quatrième années d'études.

Les disciplines enseignées en 2^{ème} cycle dans le cadre du programme de la FCB sont les suivantes :

Sciences mathématiques, physiques et chimiques

Statistiques - Chimie minérale - Chimie organique - Chimie analytique.

Sciences de la vie

Génétique - Biochimie générale - Anatomie et physiologie humaines - Hématologie générale - Immunologie générale - Microbiologie générale.

Sciences de la santé publique et de l'environnement

Toxicologie - Hydrologie - Hygiène - Législation et déontologie.

Eléments de séméiologie et de pathologie - Biologie appliquée à la clinique

Bactériologie - Virologie - Immunologie - Biochimie - Hématologie et parasitologie clinique - Séméiopathologie.

Sciences du médicament

Pharmacognosie - Chimie thérapeutique - Pharmacodynamie - Pharmacocinétique - Pharmacie galénique - Toxicologie des médicaments - Pharmacie clinique.

Préparation à la prise des fonctions hospitalières

Cet enseignement est dispensé au début de la cinquième année.

Enseignement de synthèse

Intégration de l'ensemble des connaissances acquises au cours de la FCB. Cet enseignement est dispensé avant la fin du premier semestre de la cinquième année sous forme d'enseignements dirigés portant sur des cas concrets.

Le schéma d'organisation du deuxième cycle reprend celui présenté pour le premier cycle.

3. TROISIEME CYCLE

Le troisième cycle diffère selon le cursus envisagé par l'étudiant :

1. troisième cycle de "pharmacie générale", ou cycle court
2. troisième cycle de "pharmacie spécialisée", ou cycle long

3.1 Troisième cycle de "pharmacie générale"

Le 3^{ème} cycle de "pharmacie générale" comporte une 5^{ème} année hospitalo-universitaire (AHU) et une 6^{ème} année à orientation professionnelle. Il s'achève par la soutenance d'une thèse.

• Cinquième année : année hospitalo-universitaire

Durant la cinquième année, les étudiants exercent des fonctions à l'hôpital et suivent en même temps un enseignement spécifique. L'objectif de cette année est de familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, de l'aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et de lui permettre d'assurer ses fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion.

- Les fonctions hospitalières, organisées de préférence par quadrimestres, sont assurées pour moitié dans des unités de soins et pour l'autre moitié dans les services de pharmacie et de biologie (soit au total 12 mois à mi-temps).

Les étudiants peuvent, sur leur demande, être autorisés à effectuer une partie de leurs fonctions hospitalières, pour une durée n'excédant pas 6 mois, dans un hôpital hors de France. Dans ce cas l'agrément du directeur de l'UFR est indispensable. Les fonctions hospitalières de l'étudiant sont définies dans une convention établie entre l'hôpital et l'université de l'étudiant.

- Les enseignements sont organisés sous forme d'unités de valeur.

Au début de la cinquième année, une formation de préparation à la prise de fonctions hospitalières est dispensée et doit être validée pour que l'étudiant effectue son stage hospitalier.

Avant la fin du premier semestre, un enseignement de synthèse, d'une durée de 50 à 60 heures, doit permettre à l'étudiant de consolider l'ensemble de ses acquis. Cet enseignement est organisé essentiellement sous forme de travaux dirigés portant sur des cas concrets.

L'étudiant choisit 2 ou 3 unités de valeur, en fonction de l'activité professionnelle à laquelle il se destine (officine, industrie, internat).

- Les étudiants titulaires d'une maîtrise en sciences biologiques et médicales (MSBM) peuvent être autorisés à s'inscrire en cinquième année à un diplôme d'études approfondies (DEA). L'année hospitalo-universitaire est alors reportée à l'année suivante.

• Sixième année

La sixième année comprend :

- Un enseignement de pratique professionnelle (stage) de 6 mois accompli à temps plein dans une officine ou un établissement industriel. Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle.

Ce stage peut être effectué dans un établissement pharmaceutique situé hors de France, sous réserve de l'agrément de l'UFR, et après signature d'une convention entre l'établissement et l'université. Lorsque ce stage est effectué dans une officine située à l'étranger, il doit être complété par un stage d'au moins 3 mois dans une officine en France.

- Des enseignements théoriques et pratiques sous forme d'unités de valeur comportant au moins 80 heures d'enseignement. Durant l'année universitaire, l'étudiant doit valider une UV s'il en a validé 3 en cinquième année et 2 s'il n'en a validé que 2. Une UV peut être acquise par équivalence avec d'autres enseignements après autorisation du directeur de l'UFR.

- La préparation et la soutenance de la thèse en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie. Il s'agit d'un mémoire dactylographié rédigé en français dont le sujet approuvé

par le directeur de l'UFR, est en rapport avec l'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier ou du stage professionnel. Elle est soutenue devant un jury comprenant au moins 3 membres, présidé par un enseignant habilité à diriger les recherches.

Pour les internes en pharmacie, le mémoire d'un diplôme d'études spécialisées tient lieu, le cas échéant, de thèse en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie. Pour les internes en pharmacie de la filière de recherche médicale, la thèse prévue par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales tient lieu de thèse en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie. Les internes qui abandonnent l'internat en cours de thèse doivent valider la sixième année de pharmacie.

L'obtention d'un DEA en cinquième année peut être admis en équivalence des enseignements de pratique professionnelle et des enseignements théoriques de sixième année avec l'accord du directeur de l'UFR. Les étudiants ont alors à accomplir leur stage hospitalo-universitaire et à soutenir leur thèse en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie.

3.2 Troisième cycle de "pharmacie spécialisée"

Le troisième cycle de "pharmacie spécialisée" comporte la 5^{ème} année hospitalo-universitaire (AHU) et quatre années d'internat.

- **Cinquième année : année hospitalo-universitaire**

Se reporter au point 1-1 concernant le 3^{ème} cycle de "pharmacie générale".

- **L'internat en pharmacie**

Le régime de l'internat a été modifié par un décret du 11 janvier 2001 et par un arrêté du 6 juillet 2001. Ce nouveau régime entrera en vigueur à compter de l'année universitaire 2002-2003.

Les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études pharmaceutiques peuvent se présenter au concours de l'internat en pharmacie. Ceux ayant réussi le concours commenceront l'internat après une 5^{ème} année hospitalo-universitaire.

Un concours d'internat en pharmacie a lieu chaque année dans deux zones géographiques (Nord et Sud) définies par arrêté ministériel.

Chaque zone regroupe plusieurs inter-régions.

- Zone Nord : Île de France, Nord-Est, Nord-Ouest
- Zone Sud : Rhône-Alpes, Ouest, Sud, Sud-Ouest

Chaque étudiant peut concourir au titre de deux années parmi les trois années qui suivent celle pendant laquelle il a subi avec succès les épreuves sanctionnant la quatrième année des études pharmaceutiques.

Le programme du concours correspond à la formation commune de base.

Les internes sont des étudiants salariés.

Les internes optent suivant leur rang de classement, pour l'un des 4 diplômes d'études spécialisées (DES) suivants :

- biologie médicale : commun aux médecins et aux pharmaciens, il est indispensable pour diriger un laboratoire d'analyses médicales
- pharmacie hospitalière
- pharmacie industrielle et biomédicale
- pharmacie spécialisée.

Au cours de la 4ème année d'internat, l'interne soutient un mémoire de DES qui peut tenir lieu de thèse et lui conférer à la fois le DES et le diplôme d'État de docteur en pharmacie.

Les internes sont dispensés de l'un des 3 certificats de la MSBM.

En fonction de leur classement, les internes peuvent bénéficier d'une année de recherche pour préparer un DEA.

Les internes peuvent également préparer après l'internat un diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC). C'est un diplôme national réservé aux titulaires d'un DES. Il permet à l'interne d'acquérir un complément de formation.

Pour plus d'informations, contacter le Centre National des Concours et Internats (CNCI), 45, rue des Saints Pères, 75270 Paris CEDEX 06. Tel : 01.44.50.26.76.

SPECIALISATIONS APRES LE DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

1. Formations doctorales

Les formations doctorales abordent de multiples aspects dans des disciplines différentes. Elles sont réparties entre les diverses universités.

Une formation doctorale débute par un DEA, se poursuit par la préparation d'un doctorat et s'achève par la soutenance d'une thèse. Elle dure 3 à 4 ans. Cette voie s'ouvre dès la validation de la quatrième année pour les titulaires de la MSBM. Elle est également accessible aux internes.

Biocinétique des traceurs radiopharmaceutiques

Paris V, Professeur SCHERRMANN
Tours, Professeur BESNARD

Biologie cellulaire et moléculaire

Besançon, Professeur ADESSI
Caen, Professeur BOUCAUD
Dijon, Professeur DELACHAMBRE
Grenoble, UFR Biologie, Monsieur COLIN de VERDIERE
Nantes, Professeur RENAUDIN
Poitiers, Professeur COURTOIS
Rennes I, Professeur CILLARD

Biologie et pharmacologie de l'hémostase et des vaisseaux

Paris V, Professeur AIACH
Cohabilitation de Paris VI, Professeur MACLOUF et Paris VII

Biologie et biophysique moléculaires et cellulaires

Tours, Professeur CHEMIEUX

Biologie génétique et immunologie des infections parasitaires

Paris V, Professeur GOBERT
Paris XI, Professeur LOISEAU

Biologie orale et ostéo-articulaire biomatériaux

Rennes I, Professeur LANGLAIS

Biologie Santé

Montpellier, Professeur JEANTEUR
Rennes, Professeur LE GALL

Biomembranes

Poitiers, Professeur PRUD'HOMME

Biomolécules et dynamique cellulaire

Reims, Professeur HAYE

Biostatistique

Montpellier 1, Professeur DUCHARME
Cohabilitation ENSA Montpellier

Chimie et microbiologie de l'eau

Nancy, Professeur BLOCK
Cohabilitation Poitiers

Chimie et physicochimie des composés d'intérêt biologique

Paris V, Professeur HUSSON
Cohabilitation avec l'Université d'Orléans, Professeur GUILLAUMET et Paris XI, Professeur HOCQUEMILLER

Chimie fine

Rennes 1, Professeur SAULEAU
Poitiers, Professeur PIRIOU et Professeur POUSSET
Angers, Professeur DUGUAY

Chimie moléculaire et substances naturelles

Reims, Professeur GUILLERM

Chimie organique

Caen, Professeur LASNE

Chimie organique et macromoléculaire

Lille II, Professeurs MORTREUX et VERMEERSCH

Cristallographie et RMN biologiques

Paris V, Professeur DUCRUIX

Endocrinologie Cellulaire et Moléculaire

Montpellier, Professeur SULTAN
Cohabilitation Montpellier II et Aix-Marseille II

Epidémiologie clinique et évaluation des actions de santé

Besançon, Professeur BRIANÇON
Cohabilitation Nancy I, Dijon, Reims, Strasbourg

Génétique moléculaire des maladies du développement et de l'oncogénèse

Paris V, Professeur VIDAUD

Génie des procédés

Montpellier, Professeur RIOS

Génie biologique et médical

Lyon I, Professeur COLLOMBEL
Grenoble, CHU, Professeurs LE BAS et DROUET

Infectiologie cellulaire et moléculaire, vaccinologie
Tours, Professeur GOUDEAU

Informatique médicale
Rennes I, Professeur SEGUI

Interaction hôtes - parasites
Paris V, Professeur GOBERT - Paris V,
Paris XII, Professeur HOUIN
Cohabilitation Paris VI, Caen, Reims, Rennes, Rouen,
Tours

Interface Chimie-Biologie : systèmes moléculaires à visée thérapeutique
Montpellier I, Professeur GRASSY
Cohabilitation Montpellier II et ENSC Montpellier

Métabolisme et mécanisme d'action des médicaments
Nancy, Professeur GALTEAU

Méthodes d'analyse des systèmes de santé
Rennes I, Professeur CHAPERON

Méthodes de Recherche sur l'Environnement et la Santé
Paris V, Professeur MOMAS
Cohabilitation Grenoble I, Professeur BENOIT-GUYOD
et Chambéry-Annecy, Professeur BLAKE

Microbiologie
Paris XI, Professeur QUERO

Microbiologie alimentaire
Rennes 1, Professeur CORMIER

Modèles et instruments en médecine et en biologie
Grenoble, UFR Médecine, Professeur BACONNIER et
Mme BENCHETRIT

National de toxicologie
Lille II, Professeur HAGUENOER

Parasitologie
Montpellier I, Professeur DEDET
Cohabilitation Université de Lille II

Pharmacologie expérimentale et clinique
Paris V, Professeur ADVENIER
Paris XI, Professeur BERDEAUX
Cohabilitation Paris VII, Paris XI et Paris XII

Pharmacochimie moléculaire, pharmacologie expérimentale et métabolisme des médicaments
Paris V, Professeur GARBAY

Pharmacologie cardio-vasculaire
Lyon I, Professeur SAFAR, Professeur SASSARD

Pharmacologie et pharmacochimie
Strasbourg, Professeur LANTZ

Pharmacologie expérimentale et clinique
Paris V, Professeur ADUENIER

Pharmacologie : métabolisme et mécanisme d'action des médicaments, pharmacologie clinique
Nancy, Professeur GALTEAU

Pharmacotechnie et biopharmacie
Paris XI, Professeur FATTAL

Radioéléments - radionucléides - radiochimie
Grenoble, UFR Chimie, Monsieur VIDAL

Relations hôte - greffon
Besançon, Professeur HERVE
Cohabilitation Dijon

Science de l'eau dans l'environnement continental
Montpellier 1, Professeur PICOT
Cohabilitation Montpellier II, Avignon, Eaux et Forêts

Science de l'alimentation
Dijon, Professeur ARTUR

Science des aliments, Nutrition, Fermentation
Montpellier 2, Professeur NAVARRO
Cohabilitation Montpellier II

Signalisation et interaction cellulaire et moléculaire
Tours, Professeur ARGIBAY

Signaux et images en biologie et médecine
Rennes I, Professeur SEGUI
Tours, Professeur POURCELOT

Stress oxydant : aspect moléculaire, cellulaire et thérapeutique
Paris V, Professeur DELATTRE

Synthèse et modélisation des molécules bioactives
Aix-Marseille II, Professeur BARBE
Cohabilitation Aix-Marseille III et Avignon

Toxicologie
Rennes 1, Professeurs BEAUNE et GUILLOUZO

Toxicologie de l'environnement
Caen, Professeur GAUDICHON
Metz, Professeur FERARD
Rouen, Professeur JOUANY
Strasbourg, Professeur DIRHEIMER

2. Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)

Ce sont des formations d'un an préparant directement à la vie professionnelle.

Biotoxicologie environnementale et industrielle

Lille II, Professeurs LHERMITTE, MARZIN

Concepteur de produits formulés à partir de systèmes dispersés

Angers, Professeur BOURY

Conception et développement des systèmes thérapeutiques en nutrition et santé

Clermont-Ferrand, Professeurs AÏ ACHE, VASSION

Conception, valorisation et analyse du médicament

Rennes I, Professeur LEGRAND

Contrôle analytique, Assurance qualité et Méthodes de validation

Grenoble I, Professeurs ESNAULT, MORAT, PONTONNIER

Contrôle de qualité des produits de santé à risques microbiologiques - Validation des stérilisations

Paris V, Professeur DARBORD

Contrôle des médicaments

Paris XI, Professeur GUERNET-NIVAUD

Contrôle des médicaments et des cosmétiques

Reims, Professeur LEDOUBLE

Contrôle des produits de santé

Nantes, Professeur PEGON

Contrôle et assurance qualité en milieu industriel : pharmaceutique, chimique et cosmétique

Amiens, Professeur RONCO

Contrôle et assurance de qualité pour les procédés et produits de thérapie génique et cellulaire

Paris V, Professeur VIDAUD, Paris XI, Professeur TRIEBEL

Contrôle et qualité des aliments

Grenoble I, Professeurs JALARY et VILLET

Dijon, Professeur MOUNIE

Cosmétologie

Nantes, Professeur COIFFARD

Cosmétologie : conception, réalisation et communication

Paris XI, Professeur MARTY

Cosmétologie industrielle

Lyon I, Professeur MARTINI

Criminalistique

Lyon I, Professeur COLLOMBEL

Développement des produits pharmaceutiques et fabrication des produits de santé

Bordeaux II, Professeur GRISLAIN et Madame DURANDEAU

Développement et enregistrement international des médicaments

Paris XI, Professeur DUPONT

Dispositifs médicaux et médicaments associés

Grenoble I, Professeur CALOP

Lyon I, Professeur HARTMANN

Distribution de l'industrie des réactifs et du matériel de laboratoire

Limoges, Professeur HABRIOUX

Documentation chimique du médicament

Reims, Professeur LAROUZE

Droit de la santé

Paris XI, Professeur FALLET

Eau – Santé Environnement

Bordeaux 2, Professeur DUBOST

Environnement, aménagement et développement agricole et agrico-alimentaire

Amiens, Professeur HOEBLICH

Essais cliniques et marketing pharmaceutique

Poitiers, Professeur COUET WILLIAM

Européen de marketing, management et droit des industries de santé

Bordeaux II, Professeur MAURIN

Evaluation et négociations des biens et services de santé

Lille II, Professeur CAMPION

Paris V, Professeur LHOSTE

Evaluation pharmacothérapeutique, pharmacoéconomique et éthique des produits de santé

Rennes I, Professeur SADO

Extraction, fractionnement, analyse et contrôle de substances naturelles à visée industrielle

Reims, Professeur LAVAUD, Docteur RENAULT

Ingénierie cellulaire et stratégies thérapeutiques

Reims, Professeur GUENOUNOU

Ingénierie de la santé

Montpellier I, Professeur CHANAL

Ingénierie des laboratoires de biologie et de biotechnologie

Nantes, Professeur TRUCHAUD

Management de la qualité des produits de santé
Paris V, Professeur CHAUMEIL

Marketing Pharmaceutique
Paris XI, Professeur FALLET

Marketing Santé – Société
Paris VI, Professeur MOLINA

Méthodologie analytique appliquée aux produits de santé
Bordeaux 2, Professeur CANG

Microbiologie appliquée à l'hygiène des produits pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires
Strasbourg, Professeur VIDON

Modèles cellulaires in vitro : application à l'évaluation des xénobiotiques
Paris XII, Professeur ADOLPHE

Pharmacie galénique industrielle
Lille II, Professeur GAYOT

Pharmacie industrielle
Grenoble I, Professeur BAKRI
Lyon I, Professeur ROBIN
Strasbourg, Professeur KOFFEL

Pharmacocinétique et métabolisme du médicament
Paris XI, Professeur FARINOTTI

Pharmacotechnie industrielle
Tours, Professeurs LEFORT des YLOUSES, DUBOIS et NARCISSE

Pharmacotechnie vétérinaire
Limoges, Professeur BOSGIRAUD

Prévention des risques et nuisances technologiques
Aix-Marseille II, Professeur BARBE

Production et contrôle pharmaceutiques
Toulouse III, Professeur LOISEAU

Qualité du médicament, conception et développement industriel
Dijon, Professeur POURCELOT

Qualité santé – Accréditation et certification
Professeurs GUILLOTEAU et ROULEAU

Qualité totale et biotechnologies
Angers, Professeur MAURAS

Qualitologie gestion de la qualité
Lyon 1, Madame HERILIER-JOUVAC

Réglementation des biens de santé dans l'Union Européenne
Lille II, Professeur VION

Répartition pharmaceutique
Limoges, Professeur BUXERAUD

Responsable de la conception de nouveaux produits nutritionnels à finalité santé bien être
Angers, Professeur FOUSSARD

Santé publique – Management et action en santé publique
Paris V, Madame MOMAS

Sécurité sanitaire et veilles sanitaires, inspections afférentes
Lyon I, Professeur TREPO

Structure et analyse des matériaux plastiques à usage pharmaceutique
Paris XI, Professeur FERRIER

Substances naturelles et valorisations
Montpellier I, Professeur RAPIOR

Systèmes dispersés d'intérêt industriel
Paris XI, Professeur GROSSIORD

3. Diplômes d'Université (DU)

Ces diplômes ne sont pas des diplômes nationaux et les conditions d'accès dépendent de chaque université et selon chaque diplôme

Les diplômes d'université comportent une formation théorique et une formation pratique spécialisée qui durent une année. Ils s'adressent à des étudiants souhaitant compléter leurs connaissances en vue d'un projet de carrière, ou à des professionnels qui souhaitent actualiser leurs connaissances ou changer d'orientation (formation continue)

Action et Coopération humanitaire
Grenoble (UFR Médecine)

Addictologie et exercice officinal
Dijon

Andrologie (DIU)
Limoges (UFR Médecine)

Antibiothérapie
Amiens

Appareillage et matériels de traitement pour soins à domicile.
Paris V

Assistance pharmaceutique au malade et à la personne âgée à domicile
Caen

Assurance de la qualité
Paris V, Montpellier 1

Audit interne qualité
Lyon 1

Audit qualité santé, sécurité, environnement
Angers

Bases en soins palliatifs
Grenoble (UFR de médecine)

Biologie appliquée à la procréation
Besançon

Biologie clinique
Paris V

Biologie et médicament vétérinaire
Lyon 1

Biopharmacie et pharmacocinétique appliquées au développement et au bon usage des médicaments
Bordeaux II

Biotechnologie biomédicale
Paris V

Bromatologie et contrôle alimentaire
Paris V

Chimiothérapie anti-infectieuse (DIU)
Besançon

Comptabilité et gestion de l'officine
Montpellier 1

Connaissance des vins et spiritueux
Toulouse

Conseil à l'officine, Pathologie médicale, Thérapeutique
Dijon

Conseil cosmétologique appliqué à l'officine
Paris XI

Contrôles microbiologiques dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique, et alimentaire
Paris V

Cosmétologie
Toulouse
Aix-Marseille II

Cosmétologie (DU Européen)
Nantes

Cultures cellulaires : principes et applications
Bordeaux II, Lyon I

Cytologie
Reims

Cytométrie en recherche et en clinique (DIU)
Grenoble (UFR Médecine), Reims

Délégué pharmaceutique
Paris XI, Lyon 1

Dermocosmétologie
Tours
Montpellier 1

Dermocosmétologie appliquée à l'officine
Besançon

Développement analytique et contrôle des médicaments d'origine naturelle et de synthèse
Paris V

Diététique clinique et thérapeutique
Poitiers

Diététique et génie alimentaire
Toulouse

Diététique et maladies de la nutrition
Grenoble

Diététique et nutrithérapie appliquée à l'officine
Besançon

Dispositifs médicaux et produits biologiques
Nantes

Documentation et Communication scientifique
Montpellier I

Douleur
Limoges, (UFR Médecine)

Droit, Ethique et Biologie
Paris XI

Eau et santé
Paris V, Nancy 1

Eléments de pathologie médicale et chirurgicale à l'usage des pharmaciens
Paris V, Nancy 1

Environnement et maîtrise de l'environnement
Nancy 1

Environnement et santé publique - DIU
Paris V et Paris VII, Montpellier I

Essais et vigilance des dispositifs médicaux et produits biologiques dans le cadre des directives européennes - DIU
Nantes

Etudes techniques avancées appliquées à l'industrie pharmaceutique
Paris XI

European master of science in new drug delivery systems
Lyon I

Evaluation et traitement de la douleur (Capacité)
Grenoble (CHU)

Expérimentation animale
Nancy

Formation à l'expérimentation animale
Aix Marseille II, Paris V, Rennes I

Formation à l'industrie pharmaceutique
Rouen

Formation de technicien spécialisé en cosmétologie
Nantes

Génie génétique appliqué à la thérapeutique et au diagnostic
Aix-Marseille II

Gérontologie et pharmacie clinique
Paris V

Gestion de la qualité dans les structures de santé et les industries agro-alimentaires
Caen

Gestion de l'entreprise officinale
Dijon

Gestion d'officine, de LABM, de cabinet médical
Grenoble

Gestion du risque, gestion des déchets de l'industrie pharmaceutique et des activités de santé
Toulouse

Gestion et économie de l'officine
Besançon, Montpellier I

Hautes études en gestion de projet pharmaceutique
Aix-Marseille II

Hématologie médicale
Bordeaux 2

Hématologie médico-légale
Bordeaux 2

Hémostase expérimentale
Bordeaux 2

Homéopathie
Aix-Marseille II, Bordeaux 2, Limoges, Lyon I, Montpellier I, Nantes, Poitiers, Tours, Toulouse

Hygiéniste industriel
Aix-Marseille II

Infections - immunodépressions (hors SIDA)
Grenoble, UFR Médecine

Infections nosocomiales (DIU)
Grenoble (UFR Médecine), Poitiers
Paris V cohabilitation Paris VI et Paris VII

Ingénierie du médicament et management des industries pharmaceutique et cosmétiques
Nancy

Ingénierie pharmaceutique
Clermont-Ferrand I

Immunologie générale
Besançon

Immunologie générale et immunotechnologie
Montpellier I

La pharmacie, le médicament et l'art
Montpellier I

Lasers médicaux (DIU)
Grenoble (UFR Médecine)

Le pharmacien d'officine face à la médecine sportive
Tours

Lithiase urinaire
Paris XI (UFR de médecine)

Maintien et soins à domicile
Aix-Marseille II, Amiens, Besançon, Limoges, Montpellier 1, Nancy 1, Nantes, Paris V, Paris XI, Reims, Strasbourg, Toulouse, Tours

Malade à domicile
Clermont-Ferrand

Management du risque technologique et environnemental
Aix-Marseille II

Management et ingénierie biomédicale
Nantes

Marketing et stratégies des industries de santé
Paris V

Médicaments et santé publique
Paris V

Médication-conseil à l'officine
Clermont-Ferrand

Microbiologie des aliments
Montpellier I

Microbiologie sanitaire et de l'environnement
Rennes I

Modélisation et infographie appliquées aux médicaments
Aix-Marseille II

Mycologie
Grenoble, Lyon I, Montpellier, Toulouse

Mycologie appliquée à l'étude des champignons supérieurs
Tours, Lyon 1, Reims

Mycologie, connaissance de la flore fongique de la région méditerranéenne
Aix-Marseille II

Mycologie et botanique appliquée
Limoges

Mycologie des macromycètes
Paris V, Paris XI

Mycologie pratique
Nancy

Nutraceutique, aliments, aliments santé
Dijon

Nutrition
Poitiers (UFR de médecine)

Nutrition artificielle
Grenoble (CHU)

Nutrition et diététique
Aix-Marseille II, Paris V

Oenologie et pharmacobiologie des produits de la vigne
Lyon I

Orthopédie - petit appareillage
Aix Marseille II, Amiens, Angers, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand I, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon I, Montpellier I, Nancy I, Poitiers, Reims, Rennes I, Strasbourg, Toulouse

Orthèses et prothèses externes
Paris V, Paris XI

Orthèses – petit matériel orthopédique et de traitement pour soins à domicile
Bordeaux 2

Pathologie médicale
Montpellier I

Pathologie médicochirurgicale
Angers

Pédiatrie à l'officine
Clermont-Ferrand

Pharmaceutique de santé publique
Lyon I

Pharmacie clinique à l'officine
Paris XI, Grenoble

Pharmacie clinique et pharmacologie appliquée
Paris V

Pharmacie et aide humanitaire
Caen

Pharmacie galénique des nouveaux systèmes thérapeutiques (master européen)
Lyon I

Pharmacie homéopathique
Aix-Marseille II, Lyon 1, Montpellier 1

Pharmacie hospitalière
Nancy 1

Pharmacie industrielle
Bordeaux 2, Tours

Pharmacie mention biopharmacie
Clermont-Ferrand

Pharmacie d'officine face à la pratique sportive
Tours

Pharmacie rurale et vétérinaire
Reims

Pharmacie vétérinaire
Aix-Marseille II, Rennes I, Toulouse, Reims, Caen, Clermont-Ferrand

Pharmacie vétérinaire pour les animaux de compagnie
Besançon

Pharmacien orthésiste
Nantes

Pharmacochimie fondamentale et clinique
Bordeaux 2

Pharmacocinétique
Aix-Marseille II, Toulouse

Pharmacoépidémiologie et de formation aux essais thérapeutiques
Rouen

Pharmacologie clinique pédiatrique
Rouen

Pharmacovigilance interactions et contre-indications des médicaments
Limoges

Photobiologie (DIU Européen)
Nantes

Physico-chimie du Médicament
Montpellier I

Physiologie et pathologie du sommeil
Grenoble (CHU)

Phyto-Aromathérapie et plantes médicinales
Montpellier 1

Phytothérapie
Lyon I

Plantes médicinales et médicaments de phytothérapie
Lyon I, Montpellier I, Toulouse

Pratiques pharmaceutiques cliniques et maintien à domicile Paris XI	Spécialisation pharmaceutique en toxicologie Paris V
Prise en charge de la personne âgée Nantes	Stérilisation Bordeaux 2
Qualité et sécurité des produits sanguins Paris V	Stratégie en évaluation hospitalière : hygiène, soins, technologies Grenoble (Faculté de médecine)
Qualité en santé Montpellier 1	Systèmes de santé : méthodes d'étude et d'évaluation Grenoble (Faculté de médecine)
Recherche et développement clinique des médicaments Caen	Techniques de génétique moléculaire appliquées à la détection et typage des microorganismes Nantes
Santé en environnement Lille II	Techniques parasitologiques et immunologiques appliquées au diagnostic des maladies parasitaires Bordeaux 2
Santé publique Lyon I	Techniques pharmaceutiques Rennes I
Santé publique en milieu pénitentiaire Paris V	Technicien spécialisé en cosmétologie industrielle Tours
Sciences économiques et sociales de la santé (DIU) Nancy 1, Metz	Thérapeutiques anti-infectieuses Grenoble (CHU)
Soins et maintien à domicile Amiens, Reims	Toxicologie appliquée aux produits de dermocosmétologie Bordeaux 2
Soins palliatifs Limoges	Toxicologie et hygiène industrielles Bordeaux 2
Soins palliatifs et accompagnement Besançon, Grenoble (CHU)	Toxicologie médicale (DIU) Grenoble, Limoges, Lille II, Clermont-Ferrand
Stérilisation en milieu hospitalier et industriel Nantes	Transplantation d'organes et de tissus (DIU) Grenoble (CHU)
Suivi pharmaceutique et soins des maladies invalidantes Dijon	Visiteur médical Caen, Lyon I, Paris XI, Strasbourg,
Spécialisation pharmaceutique en biodynamique et biopharmacie Paris V	

4. Autres formations

De nombreuses formations complémentaires sont accessibles aux pharmaciens diplômés : formations en gestion et management, économie, santé publique, épidémiologie, etc.

A titre d'exemple on peut citer quelques unes des ces formations :

- DEA "Epidémiologie et Intervention en Santé Publique", Professeur Salamon, Bordeaux 2,
- DIU de pharmaco-épidémiologie, Professeur Begaud, Bordeaux 2, tel 05 57 57 15 61
- DU de Santé publique (qui peut également se préparer par correspondance) à l'Ecole de Santé Publique de Nancy, Professeur Briançon, tel 03 83 59 25 88
- DESS de Santé Publique "Le management et l'action en santé publique", Professeur Brodin, Faculté Xavier Bichat à Paris, tel 01 43 96 64 70
- Formation de pharmaciens inspecteurs à l'Ecole nationale de la santé publique, Rennes (adr. p 42)
- DESS en économie de la santé,
- Mastères d'écoles de commerces (ESC, HEC)

SERVICES COMMUNS UNIVERSITAIRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES ETUDIANTS (SCUIO)

Il existe dans chaque université un service chargé d'informer non seulement les étudiants mais aussi toute personne extérieure à l'université, sur les études et l'insertion professionnelle ultérieure.

Il s'agit du Service commun universitaire d'information et d'orientation des étudiants (SCUIO).

Ce service peut également guider les étudiants à leur entrée à l'Université et tout au long de leur cursus universitaire.

Ces centres d'information sont parfois situés sur un site universitaire géographiquement distinct de la faculté de Pharmacie :

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE III (SCUIO)
1, allée de la Bastide des Cyprès
13100 - AIX-EN-PROVENCE
Tel : 33 (4) 42 21 59 87

UNIVERSITÉ DE PICARDIE J. VERNE (BUIIO)
Chemin du Thil
Campus Rotonde
80025 - AMIENS CEDEX 1
Tel : 33 (3) 22 82 72 00 - Fax : 33 (3) 22 82 78 59

UNIVERSITÉ D'ANGERS (SCUIO)
2 Boulevard Beaussier
49045 ANGERS
Tel : 33 (2) 41 36 52 20 - Fax : 33 (2) 41 36 52 25

UNIVERSITÉ DE BESANÇON (SCUIO)
1, rue Gourdimel
25030 - BESANÇON CEDEX
Tel : 33 (3) 81 66 66 66

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX IV MONTESQUIEU (SCUIO)
Av. Léon Duguitt
Bât. amphi 400
33608 - PESSAC CEDEX
Tel : 33 (5) 56 84 50 23

UNIVERSITÉ DE CAEN (SCUIO)
Esplanade de la Paix, campus 1
Bât. lettres, rdc, salle LE 112
14032 - CAEN CEDEX
Tel : 33 (2) 31 45 55 12 - Fax : 33 (2) 31 56 53 27

UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND I (SCUIO)
49, bd Gergovia
BP 32
63001 - CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tel : 33 (4) 73 34 77 62

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (SCUIO)
Campus Montmuzard
Maison de l'Université - BP 138
21004 - DIJON CEDEX
Tel : 33 (3) 80 39 52 40 - Fax : 33 (3) 80 39 52 50

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE II PIERRE MENDES FRANCE (CELAIO)
151, rue des Universités - BP 47
Domaine univ. St-Martin-d'Hères
38040 - GRENOBLE CEDEX 9
Tel : 33 (4) 76 82 55 45

UNIVERSITÉ DU DROIT ET DE LA SANTE DE LILLE II (SCAIO)
1, place Deliot
BP 629
59024 - LILLE CEDEX
Tel : 33 (3) 20 90 74 07

UNIVERSITÉ DE LIMOGES (SCUIO)
Hôtel Burgy
13, rue de Genève
87065 - LIMOGES CEDEX
Tel : 33 (5) 55 45 76 40 - Fax : 33 (5) 55 45 76 39

UNIVERSITÉ DE LYON II LUMIERE (SCUIO)
86, rue Pasteur
69007 - LYON CEDEX 07
Tel : 33 (4) 78 69 70 04/06

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER I (SCUIO)
3, rue de l'Arc-des-Mourges
BP 1016
34006 - MONTPELLIER CEDEX 1
Tel : 33 (4) 67 61 46 00 - Fax : 33 (4) 67 61 46 12

UNIVERSITÉ DE NANCY I (SIO)
Faculté des Sciences - Boulevard des Aiguillettes
BP 239
54506 VANDOEUVRE LES NANCY
Tel : 33 (3) 83 91 21 38 - Fax : 33 (3) 83 91 25 97

UNIVERSITÉ DE NANTES (SCUIO)
BP 42212
Rue de la Sensive du Tertre
44072 - NANTES CEDEX 03
Tel : 33 (2) 40 14 12 12 - Fax : 33 (2) 40 14 11 74

UNIVERSITÉ DE PARIS V (SCUIO)
12, rue de l'École de Médecine
75006 PARIS
Tel : 33 (1) 40 46 16 50 - Fax : 33 (1) 40 46 16 67

UNIVERSITÉ DE PARIS XI - PARIS SUD (SCUIO)
Antenne Faculté Jean Monnet - droit économie gestion
54, bd Desgranges, bât. B
92330 - SCEAUX
Tel : 33 (1) 40 91 18 37 et 18 38

UNIVERSITÉ DE POITIERS (SCUIO)
Centre du Forum Droit-Lettres
93 bis, avenue du Recteur Pineau
86000 - POITIERS
Tel : 33 (5) 49 45 33 81 - Fax : 33 (5) 49 45 33 76

UNIVERSITÉ DE REIMS (SIOU)
23, rue Boulard
51100 Reims
Tel : 33 (3) 26 86 80 20 - Fax : 33 (3) 26 86 80 47

UNIVERSITÉ DE RENNES I (SCUIO)
2, rue du Thabor
Présidence
35065 - RENNES CEDEX
Tel : 33 (2) 99 25 36 36 - Fax : 33 (2) 99 25 36 00

UNIVERSITÉ DE ROUEN (SCUIO)
Rue Lavoisier
76821 - MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
Tel : 33 (2) 35 14 63 06 - Fax : 33 (2) 35 14 70 90

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG III - ROBERT
SCHUMAN (SCUIO)
1, place d'Athènes - BP 66
Bur. 313-314
67045 - STRASBOURG CEDEX
Tel : 33 (3) 88 61 09 50

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE I (SCUIO)
Sciences sociales
2, rue Albert Lautmann
31042 - TOULOUSE CEDEX
Tel : 33 (5) 61 63 37 28

UNIVERSITÉ FRANCOIS RABELAIS TOURS (SCUIO)
3, rue des Tanneurs
37041 TOURS Cedex
Tel : 33 (2) 47 36 64 39 -Fax : 33 (2) 47 36 64 77

CONDITIONS D'ACCES AUX ETUDES DE PHARMACIE EN FRANCE POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Les conditions d'accès dépendent de l'enseignement recherché.

1. Enseignement pour l'obtention du diplôme de pharmacien

La première inscription ne peut se faire qu'en 1^{ère} année en raison du concours d'entrée qui a lieu en fin de 1^{ère} année, et qui limite dans chaque faculté le nombre d'étudiants inscrits. Il n'est donc pas possible de s'inscrire directement en 2^{ème} année ni dans les années suivantes, même si l'étudiant a suivi avec succès les enseignements des années antérieures dans une faculté de pharmacie étrangère.

Pour pouvoir être inscrit en 1^{ère} année d'étude, il faut obligatoirement, avant toute chose, faire une "demande d'admission préalable".

Quand il aura passé avec succès les épreuves du concours de fin de 1^{ère} année, l'étudiant suivra normalement l'enseignement des années suivantes, au sein de la même faculté, sans avoir à refaire de demande d'admission préalable.

Demande d'admission préalable

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier précédant la venue de l'intéressé auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays de résidence

Le dossier doit être déposé dûment rempli avant le 31 janvier au service culturel de l'ambassade de France accompagné des pièces complémentaires requises (lettre de motivation, photocopies de ses diplômes lui permettant d'accéder dans son pays à l'enseignement supérieur ou, s'il est à ce moment en dernière année d'études secondaires, il doit fournir à la place de ce diplôme le relevé certifié conforme des notes obtenues au cours des deux années précédentes, un acte de naissance traduit en français, 4 coupons internationaux, 2 enveloppes à son adresse etc.).

Dans ce formulaire il indique en particulier les deux universités, par ordre de préférence, où il souhaiterait faire ses études.

Si l'intéressé réside en France et est titulaire d'une carte de séjour d'une durée de validité d'un an minimum, il devra retirer ce dossier auprès des services administratifs de l'université de son choix.

Le récépissé de dépôt doit être précieusement conservé.

Entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet, des épreuves de français sont organisées à l'étranger par les ambassades ou en France par les académies pour vérifier le niveau de français. Si le français est la langue officielle de son pays ou s'il est titulaire du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF), l'étudiant est dispensé de cette épreuve.

Lorsque le dossier de demande d'admission préalable est accepté, l'étudiant doit confirmer par courrier son inscription dans l'université d'accueil.

En cas de refus, l'étudiant peut demander au ministère de l'Education nationale le réexamen de son dossier avant le 10 juillet à condition que sa note à l'examen de français soit supérieure à 10 sur 20. Après un nouvel examen du dossier, le ministère fait connaître sa réponse avant le 15 septembre.

Les autorisations d'inscription sont accordées chaque année, en fonction des capacités d'accueil de l'Université. Si, pour une raison quelconque, un étudiant admis à s'inscrire n'a pas pu en profiter, le bénéfice de l'acceptation de sa candidature ne pourra en aucun cas être reporté à l'année suivante. Dans ce cas, il conviendra, qu'il dépose un nouveau dossier d'admission préalable.

Les dates de demande et de remise de dossier peuvent être modifiées : se renseigner auprès des services de l'Ambassade.

Sont dispensés de cette demande d'admission préalable :

- les titulaires d'un baccalauréat français, ou d'un titre admis en dispense
- les boursiers du gouvernement français,
- les titulaires d'une bourse gérée par le CNOUS ou le CIES,
- les apatrides ou réfugiés,
- les enfants d'un diplomate en poste,
- les étudiants dans le cadre d'une convention inter-universitaire,
- les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne

Le diplôme de fin d'études secondaires correspond au baccalauréat dans les pays suivants : Algérie, Andorre, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République de Djibouti, Gabon, Guinée, Haï ti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Roumanie, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu.

Remarque sur le concours de fin de 1^{ère} année

Chaque année, le gouvernement français fixe le nombre d'étudiants autorisés à passer en 2^{ème} année : c'est le numerus clausus. Il est de 2 250 étudiants pour l'ensemble de la France.

Le numerus clausus est augmenté par la présence d'étudiants étrangers jusqu'à un pourcentage maximal de 8 %. Par exemple, si le numerus clausus d'une faculté est fixé à 100 places, celui-ci pourra être porté à 108 par la présence de 8 étudiants étrangers parmi les 100 premiers classés. Au-delà le nombre de places ne sera pas augmenté pour autant et restera de 108.

Remarque sur la validité du diplôme

A la fin de ses études, et après soutenance de sa thèse, l'étudiant obtient le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie. Ce diplôme ne permet pas d'exercer la profession pharmaceutique en France. Il faut pour cela être de nationalité française ou membre de l'un des pays de l'Union Européenne.

2. Enseignement pour l'obtention d'un diplôme de 3^{ème} cycle reposant sur le DES ou l'internat

Trois situations sont à envisager :

a. L'étudiant est de nationalité étrangère et a suivi ses études de pharmacie en France

Il a alors la possibilité de suivre les mêmes études de 3^{ème} cycle que les étudiants français. Au niveau des concours d'internat, il aura la possibilité de se présenter au concours ouvert aux étudiants français.

ou

b. L'étudiant est de nationalité étrangère, mais appartient à l'un des États de l'Union Européenne

A condition que son diplôme soit obtenu dans l'un des pays de l'UE, il peut se présenter au concours d'internat ou aux DES.

ou

c. L'étudiant est de nationalité étrangère, ressortissant d'un pays autre que ceux de l'UE et est titulaire d'un diplôme de pharmacien permettant l'exercice de la profession pharmaceutique dans son pays

Un 3^{ème} cycle est proposé, calqué sur le modèle français, mais adapté à ses conditions particulières.

Deux types de formation sont alors proposés :

- l'internat à titre étranger
- une formation courte, reposant sur l'acquisition d'une Attestation de Formation Spécialisée (AFS) ou d'une Attestation de Formation Spécialisée Approfondie (AFSA).

Attestation de Formation Spécialisée (AFS)

Les enseignements pour l'AFS sont choisis parmi ceux du DES correspondant à la formation spécialisée choisie par le candidat. Les stages sont effectués dans les services hospitaliers chargés de l'enseignement du DES. Les enseignements à suivre sont fixés, en fonction des études accomplies antérieurement, en accord avec l'enseignant coordonnateur du DES. La durée de la formation est d'un an. Les candidats sont recrutés, soit en qualité de "faisant fonction d'interne" si le poste correspondant est resté vacant à l'issue du concours d'internat (il est alors rémunéré), soit en surnombre non rémunéré, à raison d'un poste par service.

L'inscription du candidat est faite, au vu de son dossier, sur proposition de l'enseignant coordonnateur du DES.

L'AFS est délivrée en fin d'études, par le Président de l'université d'accueil, avec mention de la spécialité, sur proposition d'une commission.

Attestation de Formation Spécialisée Approfondie (AFSA)

Cette attestation est réservée à des étrangers possédant un diplôme de pharmacien spécialiste permettant l'exercice de la spécialité dans leur pays d'origine.

Les enseignements sont choisis, parmi ceux du DES, ou ceux du DESC correspondant à la formation spécialisée choisie.

Les règles concernant l'AFSA sont très analogues à celles de l'AFS (inscription, enseignement et délivrance du diplôme). Durée : 1 ou 2 semestres.

Il est à noter que les diplômes inter-universitaires de spécialisation (DIS) ont été supprimés.

3. Activité dans les hôpitaux

D'après une circulaire du 30 octobre 1992, les étudiants en pharmacie ou les pharmaciens étrangers (autres que les ressortissants de l'UE) inscrits en AFSA ou en AFS peuvent effectuer un service dans les hôpitaux publics ou privés. Les étudiants peuvent ainsi assurer un service de "faisant fonction d'interne" ou de résident, et les diplômés un service d'attaché associé ou d'assistant associé. Ce service est de durée limitée (une à deux années). L'autorisation d'exercer cette activité est accordée par le pharmacien inspecteur régional de la santé, qui s'assure que les candidats ont les titres correspondant aux fonctions à exercer.

Ces formations sont organisées par l'ensemble des universités qui appartiennent à une même inter-région.

4. Inscriptions à des diplômes de 3^{ème} cycle

L'inscription aux diplômes de 3^{ème} cycle, DEA ou DESS est soumise à l'agrément préalable du responsable de la formation choisie, agrément qui résultera en général d'une évaluation des connaissances du candidat dans le domaine considéré. La commission du 3^{ème} cycle de l'université examine le cas échéant les demandes de dérogations à la MSBM indispensable pour s'inscrire en DEA.

Consulter les responsables de ces enseignements afin d'apprécier les conditions d'accès.

Le DEA est une préparation à la recherche qui aboutit normalement à la soutenance d'une thèse après plusieurs années d'activité dans un laboratoire de recherche. La durée de l'ensemble est de 3 ans (exceptionnellement quatre ans).

Le DESS est une formation de spécialisation à finalité professionnelle. Sa durée est d'un an.

L'inscription à un diplôme de spécialisation pharmaceutique (DSP), à un diplôme d'université (DU) ou à un diplôme universitaire de recherche (DUR) est soumise à l'accord préalable du responsable.

Ces enseignements apportent un complément de culture dans des domaines bien définis et parfois relativement pointus puisque, dans les cas des DUR, il s'agit d'une initiation à la recherche.

INFORMATIONS PRATIQUES

Il est recommandé de se procurer la brochure "Je vais en France", réalisée par le CNOUS³. Cette brochure publiée chaque année en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères est disponible dans les services de coopération universitaire et culturelle des ambassades. Elle constitue une source d'information abondante pour tous les étudiants étrangers et complète utilement le présent guide.

1. Formalités d'entrée et de séjour en France

Tout ressortissant étranger souhaitant suivre des études en France d'une durée supérieure à trois mois doit, avant de quitter son pays, obtenir auprès des services consulaires français de son pays de résidence, un visa de long séjour portant la mention "étudiant".

Le visa de long séjour est exigé pour l'obtention de la carte de séjour temporaire, régularisant la situation de l'étranger en France. L'obtention de ce visa est liée à la justification de moyens suffisants d'existence et d'une couverture sociale.

Sont dispensés du visa de long séjour : les ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen (les 15 États membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), d'Andorre, de Monaco, du Vatican, de Suisse et de San-Marin.

Tout étudiant étranger arrivant en France pour un séjour d'études supérieur à 3 mois, doit transformer son visa en carte de séjour, auprès de la Préfecture de son domicile français, dans un délai de deux mois après son arrivée en France. Un étranger ressortissant de l'Union européenne devra obtenir également une carte de séjour.

Constitution d'un dossier pour obtenir la carte de séjour

Pour obtenir la carte de séjour, il faudra constituer un dossier contenant les documents suivants :

Justification de l'état civil

- Passeport avec photocopies de l'état civil, date de validité et visa de long séjour ou carte nationale d'identité pour les ressortissants de l'Union européenne
- Fiche individuelle d'état-civil
- Extrait d'acte de naissance traduit en français (en 2 exemplaires)
- Pour les étudiants mariés : livret de famille ou fiche familiale d'état civil ou extrait d'acte de mariage, carte de séjour ou carte nationale d'identité du conjoint.

Justification de la scolarité et de la couverture sociale

- Carte provisoire d'étudiant
- Carte de sécurité sociale ou attestation d'inscription à une assurance volontaire.

Justification de moyens suffisants d'existence pour l'année universitaire en cours

- Justification de bourse pour l'année universitaire ou attestation bancaire précisant le montant et la régularité des ressources.

³ Cf. adresse en page 42.

- Attestation du consulat du pays d'origine garantissant que l'intéressé(e) reçoit régulièrement de l'argent pour suivre ses études en France ou prise en charge par un parent ou une tierce personne
- Si le garant est domicilié à l'étranger : attestation de prise en charge légalisée par les autorités du pays d'origine.

Justification de domicile

- Pour les étudiants locataires d'un appartement : dernière quittance d'électricité ou bail de location avec photocopie et quittance de loyer (moins de 3 mois)
- Pour les étudiants logeant en résidence universitaire : attestation délivrée par le directeur de la Cité universitaire
- Pour les étudiants hébergés : déclaration de domicile certifiée par l'hébergeant, quittance de loyer et dernière quittance d'électricité de l'hébergeant, carte de séjour (si étranger) ou carte d'identité de l'hébergeant.

Outre ces documents, il faudra fournir également 4 photos d'identité (en noir et blanc ou en couleur, et toujours sur fond clair).

Renouvellement du titre de séjour

La carte de séjour temporaire n'étant valable que pour une période de 12 mois, une demande de titre de séjour est à renouveler chaque année, auprès de la Préfecture (Direction de la réglementation et des libertés publiques). Le dossier de renouvellement devra contenir principalement les justificatifs des moyens d'existence et de l'inscription universitaire.

2. Conditions de séjour :

2.1 Hébergement

Logement en résidence universitaire

L'acceptation de l'inscription à l'Université ne garantit pas à l'étudiant l'attribution systématique d'un logement universitaire. Souvent ne sont acceptés comme nouveaux arrivants que les étudiants de 3^{ème} cycle.

Il existe également une possibilité d'hébergement passager en cité universitaire : pour plus de renseignement, s'adresser au Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS⁴).

Logement en ville

Se loger chez l'habitant est difficile et coûteux. En effet, le loyer représente une dépense importante, de l'ordre de 200 à 380 Euros. Tout étudiant logé doit souscrire une assurance locative pour le logement qu'il occupe. 1 à 2 mois de loyer d'avance sont habituellement exigés. Les étudiants étrangers habitant un logement conventionné peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (contacter la Caisse d'Allocations Familiales - CAF)

2.2 Accès aux œuvres universitaires

⁴ Cf. adresse en page 42.

Les Oeuvres Universitaires sont chargées de l'accueil des étudiants et habilitées à gérer les bourses attribuées par le gouvernement français aux étudiants étrangers. Elles gèrent parfois aussi les bourses des gouvernements étrangers.

Pour être admis aux Oeuvres Universitaires, il faut être inscrit dans un établissement agréé par la sécurité sociale étudiante (une université).

Les prestations offertes par les CROUS sont multiples :

- Restaurants universitaires : muni de sa carte d'étudiant ou de la carte internationale d'étudiant ou de la carte jeune, l'étudiant peut y prendre ses repas à un tarif préférentiel. Il existe aussi un tarif pour "hôte de passage" non étudiant
- Logements en cité universitaire : le CROUS peut aider un étudiant, s'il n'y a pas de place disponible, à trouver un autre mode d'hébergement (HLM, foyer, chambre chez l'habitant, pension de famille, etc.)
- Service social : les assistantes sociales sont à la disposition des étudiants au CROUS pour les aider dans les difficultés qu'ils rencontrent (santé, familiale, financières ou administratives)
- Service culturel : spectacle à prix préférentiel, excursions et voyages organisés
- Service liaison-industries : le CROUS suscite et centralise les offres d'emploi pour les étudiants, à temps plein ou partiel, pendant l'année ou les vacances.

2.3 Protection sociale et assurances

Couverture sociale

Depuis la rentrée universitaire 1999-2000, tous les étudiants étrangers, réfugiés et apatrides peuvent bénéficier du régime étudiant français de sécurité sociale. L'affiliation à la sécurité sociale s'effectue en même temps que l'inscription administrative universitaire. A titre indicatif, le montant de la cotisation annuelle à la Sécurité Sociale pour 2001-2002 est de 170,74 Euros (1120 FF). Les étudiants boursiers du gouvernement français sont exonérés de cette cotisation.

Couverture mutualiste

L'adhésion à une mutuelle est facultative, mais recommandée, puisqu'elle permet notamment de bénéficier de remboursements de frais médicaux en complément de la Sécurité Sociale. Elle propose une gamme de complémentaires santé à cotisation variables. Elle facilite l'accès aux soins en passant des accords "tiers payant" avec des pharmacies et des établissements de soins. Ces accords permettent à l'étudiant de ne pas avancer d'argent, pour les frais de santé, sur tout le territoire.

Elle peut proposer d'autres services : habitation, auto-moto et offres bancaires.

Les boursiers du gouvernement français bénéficient des prestations des mutuelles étudiantes (la cotisation annuelle spécifique est prise en charge par le gouvernement français).

Il existe une mutuelle nationale "La Mutuelle des Etudiants" et deux unions de mutuelles régionales (l'Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes régionale - USEM qui regroupe huit mutuelles régionales et la Mutualité Etudiante Régionale - MER qui regroupe deux mutuelles régionales) habilitées à gérer le régime étudiant de la sécurité Sociale

Avant de choisir, il est préférable de se renseigner et de comparer les prestations (adresses p 42).

Assurance responsabilité civile

Les étudiants susceptibles de suivre un stage en cours d'année universitaire doivent disposer d'une assurance en responsabilité civile (proposée par les mutuelles étudiantes ou par les compagnies d'assurance).

2.4 Budget étudiant

Le montant des droits d'inscription est fixé en général annuellement, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pour l'année universitaire 2001-2002, les droits d'inscriptions s'élèvent à 145,74 Euros (956 FF).

Il faut compter en plus des frais d'inscription les frais de sécurité sociale (170,74 Euros), le montant de l'adhésion à une mutuelle étudiante (facultatif), les frais de caution éventuels pour un logement en ville, hors résidence universitaire (1 à 2 mois de loyer d'avance récupérable en fin de location).

Exemple d'un budget mensuel étudiant type :

Logement	318 €	(2500 FF)
Nourriture	182.94 €	(1200 FF)
Assurance santé	45.73 €	(300 FF)
Transport urbains	45.73 €	(300 FF)
Loisirs	91.47 €	(600 FF)
Divers	76.22 €	(500 FF)
Total :	823,22 €	(5400 FF)

Quelques exemples de prix en France :

un journal	0.91 €	(6FF)
une place de cinéma	6.86 €	(45 FF)
une entrée au Louvre	6.86 €	(45 FF)
un compact disc audio	18.29 €	(120 FF)
un ticket de métro	1.22 €	(8 FF)
une baguette de pain	0.69 €	(4,50 FF)
un croissant	0.76 €	(5 FF)
un timbre poste	0.46 €	(3 FF)

Ces tarifs ne tiennent pas compte des réductions et avantages divers réservés aux étudiants de toutes nationalités.

Cours de français pour étrangers

Les étudiants étrangers désireux d'apprendre le français ou d'améliorer leurs connaissances avant d'entreprendre des études universitaires, pourront trouver différentes formules :

- un stage intensif de rentrée en septembre à l'intention des "faux débutants" ou des étudiants ayant déjà acquis une maîtrise suffisante du français.
- des cours pendant l'année universitaire, avec une répartition en différents niveaux qui se fait après une évaluation en début de semestre. Les cours de niveau II et niveau III permettent l'obtention du DELF (Diplôme d'Etude en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi en Langue Française).

Rappel : les titulaires du DALF sont dispensés du test linguistique dans le cadre de la procédure d'admission préalable.

3. Obtention de bourses

Les démarches pour poser une candidature et obtenir une bourse d'études doivent être entreprises au moins un an avant le départ.

3.1 Bourses allouées par le Gouvernement français.

Le Gouvernement français attribue chaque année des bourses qui sont soit des aides à la formation, soit des aides aux travaux effectués en France par des chercheurs étrangers. Dans les deux cas, les bénéficiaires sont désignés conjointement par les services culturels de l'Ambassade de France et par les autorités de leur pays. Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération, établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes.

Le critère social n'existe pas pour ce type de bourse, seul compte le mérite universitaire.

Les résultats obtenus aux examens, les contrôles d'études et les appréciations des professeurs jouent un rôle déterminant dans la décision du maintien ou de la suppression de la bourse.

Le candidat à une bourse du gouvernement français doit s'adresser aux services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France de son pays d'origine.

Il retirera le formulaire de demande de bourse d'études ou de bourse de stage. Les services culturels lui donneront tous les renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.

Cette demande doit être faite dans les mêmes conditions, si le candidat est déjà en France.

Attention ! le nombre de bourses délivrées pour les étudiants étrangers de 1^{er} cycle est peu élevé. Une priorité est réservée aux étudiants susceptibles d'effectuer des études en 3^{ème} cycle, de préférence dans les domaines scientifiques, techniques et technologiques.

Le dossier rempli doit être déposé dans la limite stricte des dates fixées. Toutes les pièces demandées doivent être jointes car tout dossier incomplet est rejeté.

Ces démarches se font un an à l'avance : le CNOUS examine le dossier d'études dès le mois de mars, le dossier de bourse de stage au moins un mois avant le début de votre programme de stage prévu.

La durée de la bourse dépend du programme de la formation (stage ou études) que si l'étudiant s'engage à mener à bien dans les délais impartis. Les résultats (examens, contrôles, appréciations des enseignants) conditionnent le maintien de la bourse.

En tant que boursier l'étudiant est astreint aux obligations suivantes :

- il ne peut pas cumuler deux bourses quelle que soit leur origine
- il doit suivre la formation pour laquelle il a obtenu une bourse
- il doit répondre à toute demande d'information du CROUS (le service d'accueil des étudiants étrangers du CROUS est le gestionnaire de son dossier), communiquer son adresse et tout changement éventuel de sa situation
- il doit obtenir une autorisation préalable pour un changement d'orientation qui n'est qu'exceptionnellement accordé

- il doit suivre les mêmes règles pour tout changement d'affectation géographique ou d'établissement
- il doit communiquer ses certificats d'inscription, ses résultats et attestations de ses enseignants sans retard.

Une absence prolongée sans justification peut entraîner la suspension du paiement de la bourse par le ministère des Affaires étrangères.

L'étudiant ne peut pas quitter la France pour raisons personnelles ou d'études sans en informer le CROUS qui demandera l'autorisation au ministère des Affaires étrangères.

Les bourses allouées par le Gouvernement français, offrent une ou plusieurs des quatre prestations suivantes :

- **Allocation d'entretien** dont le montant est fixé chaque année par un arrêté interministériel et variant selon le niveau des études et de la qualification. Cette allocation peut être complétée par diverses indemnités, notamment une indemnité de logement si le CROUS ne peut pas assurer le logement. Le CROUS en précisera les conditions d'attribution et le montant.
- **Allocation de voyage** : prise en charge totale ou partielle du voyage du pays d'origine jusqu'à la ville d'études, sur une compagnie française.
- **Protection sociale** comportant les mêmes prestations que les étudiants relevant du régime général de la Sécurité sociale étudiante en France.
- **Frais de formation** : prise en charge des frais d'inscription et de scolarité, du soutien linguistique ou pédagogique, des frais de documentation, impression des travaux de thèse, frais d'abonnement à des revues spécialisées françaises, frais de déplacement pour études, et frais de visa et de vaccin.

Cas particuliers

- **Bourses de couverture sociale** :

Dans certains pays les services culturels français attribuent des bourses de couverture sociale, parfois appelées « bourses de marque ». Les bénéficiaires de ce type de bourses ont le statut de boursier du Gouvernement français ; ils peuvent en outre être accueillis à leur arrivée en France, participer aux activités culturelles organisées par les CROUS et sont exonérés des droits d'inscription dans les universités. Mais ils ne peuvent prétendre à aucune autre prestation. Contrairement aux autres boursiers du gouvernement français, les allocataires d'une bourse sociale n'ont aucune priorité d'accès aux logements en résidence universitaire.

- **Les bourses " cofinancées "** :

Il s'agit le plus souvent du financement de la couverture sociale par le ministère français des Affaires étrangères et d'une allocation d'entretien, associée éventuellement à d'autres prestations prises en charge par une autre institution française ou étrangère. Les bénéficiaires peuvent prétendre à l'aide au logement si cela est prévu dans le contrat signé entre le CROUS gestionnaire de ces bourses et le second organisme financeur.

3.2 Bourses de DEA, DESS

Les bourses de DEA et de DESS sont destinées aux étudiants préparant un DEA ou un DESS dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer ce type de diplômes.

À la différence des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux niveau des 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires, les bourses de DEA et de DESS sont contingentées (limitées en nombre) et attribuées :

- pour les bourses de DEA sur des critères universitaires. Toutefois, à mérite égal les étudiants qui étaient boursiers l'année précédente bénéficient de ces aides en priorité
- pour les bourses de DESS aux étudiants les plus méritants qui étaient boursiers sur critères sociaux l'année précédente.

Le recteur d'académie, dans le cadre du contingent académique mis à sa disposition attribue les bourses de DEA et de DESS sur proposition des présidents d'université et des chefs d'établissement concernés, selon un classement effectué par l'équipe pédagogique.

Les bourses de DEA ou de DESS sont attribuées aux étudiants étrangers sous réserve de diverses conditions de nationalité et qu'ils résident effectivement en France.

Une bourse de DEA ou de DESS est accordée pour une année. Toutefois, à titre exceptionnel et dérogatoire, cette aide peut être renouvelée pour une deuxième année en ce qui concerne les formations bénéficiant d'une dérogation.

Une bourse de DEA ou de DESS n'est pas cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une bourse de service public, une bourse d'agrégation, un prêt d'honneur, une allocation d'IUFM, une aide de formation continue, une bourse d'un autre département ministériel bourse d'un gouvernement étranger.

En revanche, une bourse de DEA/DESS peut être cumulée avec une rémunération dans les mêmes conditions que les bourses sur critère sociaux.

Pour demander une bourse de DEA ou de DESS, il faut constituer (entre janvier et le 30 avril) une demande de **dossier social étudiant**, demande qui se fait exclusivement par Minitel (code à demander au CROUS de l'académie où se trouve l'étudiant) ou par internet.

Tous les candidats sont personnellement avertis par écrit de la suite réservée à leur demande. Toute décision de refus est motivée de façon précise.

Les bourses de DEA et de DESS sont payables au titre des trois trimestres universitaire, leur mise en paiement sont effectuées, en règle générale, mensuellement.

Pour l'année universitaire 2001-2002, le montant annuel d'une bourse de DEA ou de DESS s'élève à 3780 euros.

L'inscription et l'assiduité aux cours, travaux pratiques ou dirigés et aux stages obligatoires sont exigées.

L'étudiant doit se présenter aux examens prévus dans son année de DEA et de DESS et si cette condition n'est pas respectée, le reversement de tout ou partie de la bourse de DEA et de DESS peut être exigé.

3.3 Bourses de l'enseignement supérieur :

Ces bourses accordées sur critères sociaux sont versées par le CROUS et réservées aux étudiants de nationalité française.

Des dérogations existent pour les étudiants étrangers de moins de 26 ans, domiciliés en France depuis au moins deux ans, poursuivant des études dans les 1^{er} ou 2^{ème} cycles universitaires, en possession d'un titre de séjour et dont le foyer fiscal de rattachement (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins 2 ans.

Ces bourses peuvent être aussi accordées sur critères sociaux aux étudiants étrangers de moins de 26 ans, poursuivant des études dans le 1^{er} ou 2^{ème} cycle, possédant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne, à condition que l'étudiant ou les parents aient occupé un emploi en France au cours l'année n-2 de la demande.

Ces bourses peuvent être également accordées sur critères sociaux aux étudiants titulaires de la carte de l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et des apatrides) de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées et poursuivant des études dans le 1^{er} et le 2^{ème} cycle.

Pour tout renseignement, l'étudiant s'adressera au service social étudiant du CROUS de son académie.

3.4 Bourses accordées par des organisations internationales et des organisations non gouvernementales

S'adresser aux fondations et associations dans le pays d'origine. La liste de ces bourses est donnée dans le guide publié par l'UNESCO : Etudes à l'étranger (studies abroad, prix : 120FF). Pour se le procurer contacter le service des publications de l'UNESCO⁵.

3.5 Bourses obtenues dans le cadre des programmes européens (ERASMUS, SOCRATES etc.)

Se renseigner auprès de l'université d'origine de son pays pour savoir si elle a passé un accord avec l'université française concernée.

3.6 Bourses accordées par le gouvernement du pays d'origine de l'étudiant.

Consulter l'organisme d'État chargé des bourses dans le pays d'origine.

Autorisation provisoire de travail

Lors de la 1^{ère} année d'études, un étudiant étranger n'est pas autorisé à occuper un emploi rémunéré. À partir de la 2^{ème} année, une autorisation provisoire de travail peut être accordée pour une durée hebdomadaire de travail compatible avec les études entreprises, sans excéder 20 heures, et 10 heures s'il s'agit d'activités d'enseignement.

L'autorisation est délivrée par le service de "la main d'œuvre étrangers" à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi mais elle est difficile à obtenir pour un non-ressortissant de l'Union Européenne.

Un étudiant étranger peut, durant les vacances universitaires, occuper un emploi temporaire pour une durée maximale de 3 mois, entre le 1^{er} juin et le 31 octobre, et 15 jours au moment des vacances de Noël et de Pâques.

⁵ tel : 01.45.68.43.00

L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES

EGIDE (ex-CIES) est un organisme qui a pour mission d'accueillir en France (et hors de France) des étudiants ou stagiaires étrangers déjà bénéficiaires d'un financement, quel qu'en soit l'origine (bourse, financement privé...). Il existe 23 implantations en province.

Il a en charge la gestion administrative et financière des bourses : paiement de l'allocation et des prestations annexes, couverture sociale.

Il élabore des programmes de formation tenant compte du cas de chacun, se préoccupe de la recherche d'établissements de formation, guide les boursiers dans les formalités d'inscriptions et assure leur suivi pédagogique.

Il prend également en charge le voyage des intéressés, leur logement et leur propose des activités culturelles et de loisirs.

Son adresse à Paris :

28, rue de la Grange aux Belles, BP 7310
75462 Paris Cedex 10.

Tel : 33 (1) 40 40 58 58

Fax :33 (1) 40 18 42 95

Site web : <http://www.egide.asso.fr>

SCHEMA DES ETUDES DE PHARMACIE⁶

⁶ Extrait du site web de l'Université de Bordeaux Ségalen 2.

LISTE DES ABREVIATIONS

AFS : Attestation de Formation Spécialisée
AFSA : Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
AHU : Année Hospitalo-Universitaire
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Sociales
CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales
DALF : Diplôme Approfondi en Langue Française
DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies
DELF : Diplôme d'Etude en Langue Française
DESC : Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires
DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées
DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DIS : Diplôme Inter-Universitaire de Spécialisation
DIU : Diplôme Inter-Universitaire
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DSP : Diplôme de Spécialisation Pharmaceutique
DU : Diplôme d'Université
DUR : Diplôme Universitaire de Recherche
FCB : Formation Commune de Base
FF : Formations Facultatives
MSBM : Maîtrise des Sciences Biologiques et Médicales
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ReMeD : Réseau Médicaments et Développement
SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
UE : Union Européenne
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UV : Unité de Valeur

PRESENTATION DE ReMeD

Le Réseau Médicaments et Développement est une structure associative, comptant plus de 1500 membres et correspondants dans 65 pays des cinq continents (dont environ 800 en Afrique) : pharmaciens, médecins, gestionnaires, économistes, sociologues, etc.

ReMeD a pour objectif de contribuer à **améliorer la disponibilité, la qualité, et le bon usage du médicament dans les pays en développement.**

Pour réaliser cet objectif, ReMeD réalise les activités suivantes :

- **Coordination de groupes de travail** pour préparer l'action ou capitaliser l'expérience : renforcer la qualité des médicaments, encourager les recherches sur les médicaments utilisés pour le traitement des maladies tropicales, améliorer la pérennité des services de santé, etc.
- **Organisation de séminaires et de formations** : rencontre annuelle franco-africaine dans le cadre des Journées pharmaceutiques internationales de Paris, participation à des enseignements universitaires, séminaires organisés sur demande. Exemples : séminaire sur les examens biologiques essentiels en Afrique (1998), séminaire annuel de formation pour les assistants techniques, formation d'inspecteurs des services pharmaceutiques au Bénin, Mali et Togo (2001).
- **Constitution d'un fonds documentaire** sur le médicament dans les pays en développement, animation d'un forum de discussion francophone sur le médicament (E-Med), accueil d'étudiants pour des mémoires et thèses, diffusion d'information sur son site web.
- **Publication d'une revue périodique " le Journal de ReMeD"**, trimestriel, depuis 1991, avec un dossier dans chaque numéro : l'industrie pharmaceutique en Afrique, l'usage rationnel des médicaments, les génériques, accessibilité aux antirétroviraux etc.
- **Publications d'études, de guides, de compte-rendus** de séminaires. Exemples : "le secteur pharmaceutique privé en Afrique" (1996), "Évaluer la viabilité des centres de santé" (1997), "Matériel d'information et de promotion pour l'utilisation des médicaments essentiels et génériques en Afrique" (1998), "Médicaments à problèmes" (2000), "Dons de médicaments, des principes actifs pour une action efficace" (2001), "Améliorer l'hygiène hospitalière" (2001).
- **Evaluation externe** de projets de développement ayant une dimension médicament.
- **Coordination de campagne d'information** : "Pour améliorer la qualité des dons de médicaments", "Sensibilisation des populations en Afrique francophone aux dangers du marché illicite des médicaments".

✉ ReMeD, 35 rue Daviel, F-75013 Paris.

☎ +33 1 53 80 20 20

☎ +33 1 53 80 20 21

💻 remed@remed.org

Site web : <http://www.remed.org>

ADHERER A REMED ET RECEVOIR LES PUBLICATIONS DE REMED

Je souhaite adhérer à ReMeD :

Personnes physiques

Taux normal : 38 euros
Taux réduit (étudiants, chômeurs,
résident des PED) : 8 euros

Personnes morales

Taux normal : 228 euros
Association : 76 euros
Taux de soutien : 380 euros

A régler par chèque à l'ordre de ReMeD

Nom,
Prénom.....
Profession
Fonction.....

Adresse.....
.....
Tel.....
Fax.....
Courriel.....

Je souhaite recevoir des informations

.....
.....
.....
.....

ADRESSES UTILES

Académie Nationale de Pharmacie

4, avenue de l'Observatoire
75270 PARIS Cedex 06
Tel. : 01.43.25.54.49
Fax : 01.43.29.45.85
e-mail : info@acadpharm.org

Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé

AFSSAPS, (ex "agence du médicament")
143-147, bd Anatole-France
93285 SAINT-DENIS
Tel. : 01.55.87.30.00
<http://www.agprod.santé.fr>

Agence Européenne du Médicament (EMA)

7, Westferry Circus
Canary Wharf
E14 4 HB
LONDRES GB
Tel. : 00.44.171.418.84.00
Fax : 00.44.171.418.84.16

Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)

3, rue Michel-Ange
75794 PARIS Cedex 16
Tel. : 01.44.96.40.00
Fax : 01.44.96.50.00
<http://www.cnrs.fr>

Centre National d'Information sur le Médicament Hospitalier (CNIMH)

Hôpital Bicêtre
78, rue du Général-Leclerc
BP 11
94272 KREMLIN BICETRE Cedex
Tel. : 01.56.20.25.50
Fax : 01.46.72.94.56
e-mail : cnhim@wanadoo.fr
<http://www.cnhim.org>

Centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

-Sous direction des boursiers étrangers et des affaires internationales
6, rue Jean-Calvin, BP 49
75222 Paris Cedex 05
Tel. : 01.44.18.53.00
Fax : 01.55.43.58.00
E.mail : sdbeai@cnous.fr

Comité d'Éducation Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française

4, avenue Ruysdaël
75379 PARIS Cedex 09
Tel. : 01.56.21.35.00 / 01.56.21.35.01

École Nationale de la Santé Publique

Avenue du Professeur Léon-Bernard
CS 743 12
35043 RENNES Cedex
Tel. : 02.99.02.22.00
Fax : 02.99.02.28.28

EduFrance

173, Bd St Germain
75006 Paris
Tel : 33 (0) 1 53 63 35 00
Fax : 33 (0) 1 53 63 35 49
E. mail : edufrance@edufrance.fr
internet : www.edufrance.fr

Institut de Formation de l'Industrie Pharmaceutique (IFIP)

15, rue Rieux
92100 BOULOGNE
Tel. : 01.41.10.26.26
Fax : 01.46.03.98.34

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

101, rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13
Tel. : 01.44.23.60.00
Fax : 01.45.85.68.56
<http://www.inserm.fr>

La Mutuelle des Étudiants

BP 9
94254 Gentilly cedex
Tel : 0 810 600 601 (n° azur, appel local) Minitel : 3615 LMDE
<http://www.lmde.fr>

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

110, rue de Grenelle
75007 PARIS
Tel. : 01.55.55.10.10
<http://www.education.gouv.fr>

Mutualité Étudiante Régionale (MER)

21 av. Jean Moulin, 75014 Paris
fax : 01 56 53 99 21
Tel. : 01 56 53 99 20

Ordre National des Pharmaciens

4, avenue de Ruysdaël
75008 PARIS
Tel. : 01.56.21.34.34
Fax : 01.56.21.34.99
<http://www.ordre.pharmacien.fr>

Secrétariat d'État à la Santé

8, avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP
Tel. : 01.40.56.60.00
Fax : 01.40.56.47.92
<http://www.sante.gouv.fr>

Société Française de Biologie Clinique

7, rue Albert-Lebrun
BP 403
54001 NANCY Cedex
Tel. : 03.83.35.36.25
Fax : 03.83.32.75.13

Société Française de Pharmacie Clinique

2, avenue du Professeur-Léon-Bernard
35000 RENNES Cedex
Tel. : 02.99.33.69.81 / 39.46
Fax : 02.99.33.68.96

Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique

88, rue de la Faisanderie
75782 PARIS Cedex 16
Tel. : 01.45.03.88.88
Fax : 01.45.04.47.71
<http://www.snip.fr>

**Union Nationale des sociétés étudiantes mutualistes
régionales (USEM)**

11, rue Surcouf, 75007 Paris
Tel. : 01 44 18 37 87
Fax : 01 44 18 94 75
<http://http://www.usem.fr>

Union Technique Interpharmaceutique

28, rue Saint- Dominique
75007 PARIS
Tel. : 01.45.55.26.76
Fax : 01.45.55.26.95